

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23 mars 2012 (03.04) (OR. en)

17969/11 ADD1

PV/CONS 76 SOC 1062 SAN 263 CONSOM 202

ADDENDUM AU PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet : 3131ème session du Conseil de l'Union européenne (EMPLOI, POLITIQUE

SOCIALE, SANTÉ et CONSOMMATEURS), tenue à Bruxelles les 1er et

2 décembre 2011

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹.

Page

Liste des POINTS "A" (doc. 17563/11 PTS A 113)		
-	t du Parlement Européen et du Conseil concernant les statistiques européennes sur s permanentes	4
POINTS I	DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 17534/11 OJ/CONS 75 SOC 1035 SAN 247 I 192)	
Point 3	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004	4
Point 4	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) (vingtième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)	4
Point 5	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1927/2006 portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	5
Point 6	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail	6
Point 7	Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle	6
Point 9	Contribution au Conseil européen (9 décembre 2011) Mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale	6

Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

Point 10	Le vieillissement de la population comme source de possibilités pour le marché du travail et pour la mise en place de services sociaux et d'activités communautaires	7
Point 11	Bilan de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin - Les femmes et l'économie: concilier vie professionnelle et vie familiale, condition indispensable à une participation égale au marché du travail.	8
Point 12	Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des dispositions transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Bulgarie et de Roumanie	8
Point 13	Prévention, diagnostic précoce et traitement des maladies respiratoires chroniques affectant les enfants	8
Point 14	Détection précoce et traitement des troubles de la communication chez les enfants, y compris grâce à l'utilisation d'outils de santé en ligne et de solutions innovantes	8
Item 15.	Remédier aux disparités en matière de santé au sein de l'UE au moyen d'une action concertée visant à promouvoir des modes de vie sains	9
Item 16.	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le troisième programme d'action pluriannuel de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2014-2020, intitulé "La santé en faveur de la croissance"	9

DÉLIBÉRATIONS SUR DES ACTES LÉGISLATIFS

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINT "A"

Règlement du Parlement Européen et du Conseil concernant les statistiques européennes sur les cultures permanentes

PE-CONS 54/11 STATIS 70 AGRI 649 CODEC 1581 + REV 1 (bg)

Le <u>Conseil</u> a adopté le règlement ci-dessus, la délégation allemande s'étant abstenue, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: Article 338, paragraphe 1, TFUE).

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

3. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004

Orientation générale

doc. 5063/11 SOC 7 CODEC 8 doc. 17421/1/11 SOC 1030 CODEC 2166 REV 1

+ ADD 1

Le Conseil a dégagé une orientation générale sur le texte du projet de règlement figurant dans le doc. 17998/11 et a décidé d'inscrire à son procès-verbal les déclarations figurant à l'annexe I.

4. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) (vingtième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

Rapport sur l'état d'avancement des travaux

doc. 11951/11 SOC 598 CODEC 1075

+ COR 1

doc. 17019/11 SOC 1001 CODEC 2059

Le <u>Conseil</u> a pris note du rapport de la <u>présidence</u> sur l'état des travaux qui figure dans le doc. 17019/11.

La <u>Commission</u> a exprimé de fortes réserves sur la version la plus récente du compromis de la présidente qui figure dans le doc. 16722/11 REV 1, notamment pour ce qui est des questions relatives aux dérogations, aux limitations de l'exposition et à la méthodologie. La Commission a par ailleurs exprimé le souhait que les colégislateurs puissent achever leurs travaux avant le 30 avril 2011, délai prévu pour la transposition de la directive 2004/40/CE en vigueur.

<u>DE et UK</u> ont invité la Commission à présenter une proposition concernant la prorogation du délai de transposition au-delà du 30 avril afin de permettre un débat plus approfondi, <u>DE</u> mentionnant spécifiquement un délai de 2 ans.

<u>IT</u> a soutenu les efforts déployés par la <u>présidence polonaise</u> et exprimé le souhait que la <u>présidence danoise</u> aura recours à la proposition de compromis de la présidence comme base des futurs trayaux sur ce dossier.

5. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1927/2006 portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (*)

(Base juridique proposée par la Commission: Article 175, paragraphe 3, du TFUE)

Rapport de progrès / Accord politique

doc. 12122/11 SOC 609 ECOFIN 463 FSTR 25 COMPET 343 CODEC 1111
 doc. 16706/4/11 SOC 979 ECOFIN 758 FSTR 72 COMPT 501 CODEC 1980
 REV 4

Le <u>Conseil</u> a pris note du rapport de la <u>présidence</u> sur l'état des travaux. Si un grand nombre de délégations se sont montrées favorables à une prorogation de la dérogation afférente à la crise, plusieurs d'entre elles ont considéré qu'elle n'a pas rempli son objectif et que cette question devrait rester du ressort des États membres.

La majorité requise pour la prorogation de la dérogation afférente à la crise n'ayant pas été atteinte, il n'a pas été possible de dégager un accord politique sur ce dossier.

Dans ces conditions, le <u>Conseil</u> est convenu d'inscrire à son procès-verbal la déclaration de <u>BE, CY FR, EL, IE, IT, PT, RO et ES</u> figurant à l'annexe II.

- **6.** Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la Directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail Rapport sur l'état d'avancement des travaux
 - Rapport sur l'état d'avancement des travaux

doc. 13983/08 SOC 575 SAN 217 CODEC 1285

+ COR 1

doc 17029/11 SOC 1002 SAN 246 CODEC 2061

Le <u>Conseil</u> a pris note du rapport de la présidence sur l'état des travaux (17029/11).

- 7. Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle
 - Rapport sur l'état d'avancement des travaux

doc. 11531/08 SOC 411 JAI 368 MI 246

doc. 16525/11 SOC 963 JAI 806 MI 553 FREMP 102

Le Conseil a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux figurant dans le document 16525/11

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

(conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

9. Contribution au Conseil européen (9 décembre 2011)

Mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale

Débat d'orientation

doc. 17426/11 SOC 1033 ECOFIN 821

- a) Examen annuel de la croissance 2012 et rapport conjoint sur l'emploi
 - Présentation par la Commission

doc. 17229/11 ECOFIN 804 COMPET 534 SOC 1017 ENV 891 EDUC 274

RECH 380 ENER 376 FISC 151

+ ADD 3

- Suivi du premier semestre européen et surveillance thématique dans le cadre des b) politiques sociale et de l'emploi
 - Adoption des conclusions du Conseil

doc. 17239/11 SOC 1018 ECOFIN 808

doc. 17423/11SOC 1031 ECOFIN 820

+ COR 1

- La dimension sociale de la stratégie Europe 2020: concrétiser l'engagement de l'UE c) en faveur de l'inclusion et de la réduction de la pauvreté (2011)
 - Approbation de l'avis du Comité de la protection sociale doc. 17050/11 SOC 1008 CODEC 781

17969/11 ADD1 lli/cdc **DOPG** FR Le <u>Conseil</u> a tenu un débat d'orientation sur la base du questionnaire de la présidence figurant dans le doc. 17426/11 ainsi que des différents documents relatifs à ce point de l'ordre du jour. (Examen annuel de la croissance et rapport conjoint sur l'emploi, doc. 17229/11 + ADD 3); projet de conclusions du Conseil, doc. 17423/11 + COR 1; rapport du Comité de l'emploi intitulé "Reaching the employment target : Progress and Thematic Surveillance" (atteindre l'objectif en matière d'emploi): réalisés et surveillance thématique, doc. 17239/11; et de l'avis du Comité de la protection sociale intitulé : "La dimension sociale de la stratégie Europe 2020", doc. 17050/11.

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 17921/11.

Le Conseil a approuvé l'avis du Comité de la protection sociale figurant dans le doc. 17050/11

À l'issue de la session du Conseil, la <u>présidence</u> a transmis son rapport (figurant dans le doc. 17938/11) résumant les principaux éléments discutés au sein du Conseil EPSCO en vue du Conseil européen du 9 décembre, et notamment du débat que tiendront les chefs d'État ou de gouvernement des États membres participant au pacte pour l'euro plus sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris au niveau national et sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les politiques de l'emploi qu'ils mettent en œuvre.

10. Le vieillissement de la population comme source de possibilités pour le marché du travail et pour la mise en place de services sociaux et d'activités communautaires

Adoption des conclusions du Conseil
16474/11 SOC 958
+ REV 1 (lv, hu)
+ ADD 1

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 16474/11.

La version définitive de ces conclusions figure dans le document 17909/11.

Le Conseil est convenu d'inscrire à son procès-verbal la déclaration de <u>CY</u> qui figure à l'annexe III et dans le doc. 16474/11 ADD 1

11.	Bilan de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin Les femmes et l'économie: concilier vie professionnelle et vie familiale, condition indispensable à une participation égale au marché du travail ☐ Adoption des conclusions du Conseil 17420/11 SOC 1029 + REV 1 (fr)
	Le <u>Conseil</u> a adopté les conclusions qui figurent dans le document 17420/11.
	La version définitive de ces conclusions figure dans le document 17816/11.
12.	Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des dispositions transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Bulgarie et de Roumanie Présentation par la Commission doc. 16923/11 SOC 995 MI 566 ECOFIN 769 EDUC 272 ETS 20 + ADD 1 Le Conseil a pris note de la présentation, par la Commission, du rapport figurant dans le doc. 16923/11 ainsi que par des observations des délégations bulgare et romaine
13.	Prévention, diagnostic précoce et traitement des maladies respiratoires chroniques affectant les enfants ☐ Adoption des conclusions du Conseil doc. 16709/11 SAN 239 + REV 1 (pl) Le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le doc. 16709/11 et décidé leur publication
	au Journal officiel de l'UE
14.	Détection précoce et traitement des troubles de la communication chez les enfants, y compris grâce à l'utilisation d'outils de santé en ligne et de solutions innovantes ☐ Adoption des conclusions du Conseil doc. 16620/11 SAN 234 + REV 1 (pl)
	Le <u>Conseil</u> a adopté les conclusions figurant dans le doc. 16620/11 et décidé leur publication au Journal officiel de l'UE

- 15. Remédier aux disparités en matière de santé au sein de l'UE au moyen d'une action concertée visant à promouvoir des modes de vie sains
 - Adoption des conclusions du Conseil doc. 16708/11 SAN 238 + REV 1 (pl)

Le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le doc. 16708/11 et décidé leur publication au Journal officiel de l'UE

DÉLIBÉRATIONS SUR DES ACTES LÉGISLATIFS

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur *l'Union européenne)*

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le troisième **16.** programme d'action pluriannuel de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2014-2020, intitulé "La santé en faveur de la croissance"
 - Échange de vues

doc. 16796/11 SAN 241 PHARM 4 MI 562 CADREFIN 128 CODEC 2002 doc. 17263/11 SAN 252 PHARM 5 MI 600 CADREFIN 150 CODEC 2144

Le <u>Conseil</u> a procédé à un échange de vues sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le troisième programme d'action pluriannuel de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2014-2020, intitulé "La santé en faveur de la croissance", sur la base du questionnaire de la présidence figurant dans le doc. 17263/11.

17969/11 ADD1 lli/cdc